



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 48845

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de renforcer le pilotage du réseau culturel, d'adapter ses moyens et de développer les synergies en améliorant le pilotage stratégique et la gouvernance nationale. Les rapporteurs proposent ainsi de veiller au suivi et à la déclinaison de la feuille de route stratégique au niveau des postes, en fonction de la région et des enjeux spécifiques. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

Afin d'améliorer le pilotage interministériel de la politique culturelle extérieure, le ministère des affaires étrangères et du développement international a récemment mis en place plusieurs instruments : - les priorités du réseau de coopération et d'action culturelle ont été arrêtées en 2013 dans le cadre d'une stratégie culturelle, dont le ministre a présenté les orientations lors des journées du réseau de coopération et d'action culturelle en juillet 2013 ; - le conseil d'orientation stratégique (COS) de l'Institut français, qui réunit les autres ministères compétents et les élus, contribue à l'élaboration des stratégies de rayonnement de la culture et de la langue françaises à l'étranger ; - les postes diplomatiques sont invités à traduire ces objectifs dans leur plan d'action et à mobiliser l'ensemble des politiques et des moyens à leur disposition (action culturelle, diplomatie économique, politique des visas, promotion du tourisme, etc.) ; - les conseils « Influence » constitués dans chaque ambassade, en charge de l'action culturelle, de l'éducation et de l'attractivité, contribuent également à la mise en oeuvre de ces objectifs.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48845

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 989

Réponse publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5512